



Service des Ressources Humaines
Pôle Formation Concours

**Avis de recrutement par voie contractuelle
de travailleurs en situation de handicap au grade
de secrétaire administratif de classe normale (catégorie B)
au titre de l'année 2024 pour la région Bretagne**

Le Secrétariat Général Commun Départemental d'Ille-et-Vilaine organise au titre de l'année 2024 un recrutement par voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer.

Poste à pourvoir :

- 1 poste de référent gestion logistique ouvert au Secrétariat Général Commun Départemental du Finistère à Quimper.

Conditions à remplir :

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes en application des articles L 321-1, L 321-2 et L 321-3 du code général de la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques (pour les Européens, dans l'État dont ils sont ressortissants),
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions d'agents publics,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national (pour les Européens, dans l'État dont ils sont ressortissants),
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- bénéficier de l'obligation d'emploi (article L.52-13 du code du travail),
- **être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV,**
- **ne pas appartenir à un corps ou cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.**

Constitution du dossier :

- le formulaire d'inscription
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études, le parcours professionnel détaillé, le contenu et la durée des formations suivies
- une lettre de motivation
- la notification COTOREP ou CDAPH reconnaissant à l'intéressé la qualité de travailleur handicapé ou tout justificatif du statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou passeport (le permis de conduire ne constitue pas une pièce d'identité recevable)
- la photocopie du diplôme du baccalauréat ou tout document justifiant le niveau requis pour accéder à un poste de catégorie B (niveau IV)
- une enveloppe (format standard) affranchie au tarif "lettre" en vigueur, libellée aux nom et adresse du candidat.

Retrait du formulaire :

- par courrier au : SGCD 35 – Service des ressources humaines / Pôle Formation Concours (recrutement TH) – 81 Boulevard d'Armorique - 35026 RENNES Cedex 9, en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour lettre de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat.

➤ par téléchargement: sur le site internet des services de l'État en préfecture de région Bretagne : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Avis-de-recrutement>

Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à adresser **uniquement par voie postale**, au SGCD 35 à l'adresse sus-mentionnée.

Calendrier prévisionnel :

Ouverture des inscriptions : lundi 8 avril 2024

Date de clôture des inscriptions : vendredi 26 avril 2024, le cachet de la poste faisant foi

Pré-sélection sur dossier : lundi 13 mai 2024

Entretien avec la commission de sélection : lundi 27 mai 2024

Prise de fonctions : 1^{er} juillet 2024

Modalités d'organisation du recrutement :

1 - Les dossiers de candidature seront examinés par une commission de pré-sélection, composée d'au moins trois membres.

2 - Seuls les candidats dont les dossiers auront été pré-sélectionnés en phase 1 seront convoqués à un entretien de vingt minutes, destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité. Il se déroulera à la préfecture de Quimper.

Le candidat sera embauché sur la base d'un contrat d'une année, renouvelable une seule fois, à l'issue duquel il peut être titularisé s'il est jugé apte professionnellement à exercer les fonctions occupées pendant la durée du contrat.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera rejeté.

Contact : sgc-concours@ille-et-vilaine.gouv.fr